



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

INSTITUT UNIVERSITAIRE
DE FORMATION DES ENSEIGNANTS

Rapport de la directrice de l'Institut de formation des enseignants (IUFE) 2014-2015

Introduction.....	2
Contexte Suisse.....	3
Les quatre filières d'enseignement et la formation continue.....	4
Formation des enseignements du primaire (FEP).....	4
Formation des enseignements du primaire (FORENSEC).....	5
Formation des enseignants spécialisés (MESP).....	7
Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF).....	9
Autres formation continues.....	11
Liste des acronymes.....	15

Introduction

L'année académique 2014-15 a été marquée par des événements en relation avec la politique genevoise.

- 1) des actions du Grand Conseil en vue de remodeler la formation des enseignants :
 - Motion M2194, en vue de ramener la formation des enseignants primaires (FEP) à 3 ans ;
 - Pétition P 1920, concernant les admissions en formation des enseignants secondaires (FORENSEC), écoles publiques et privées ;
 - Questions écrites 3737 et 303, concernant respectivement le test de français (FORENSEC), l'admission de personnes bilingues (FORENSEC) et les économies réalisées – ou escomptées par l'auteur de la question – suite à la suspension du CCDIDA pour la rentrée 2015 ;
- 2) des actions de la Conseillère d'Etat en vue de remodeler en profondeur la formation des enseignants secondaires. Ce qui a conduit notamment à la suspension du CCDIDA (1^{ère} année FORENSEC), à la création de nouveaux groupes de travail puis « task forcer », sur mandats successifs de la Conseillère d'Etat ;
- 3) l'audit de la Cour des Comptes (mars à novembre 2015), sur la gestion des formations à l'enseignement primaire (FEP) et secondaire (FORENSEC), avec parution du rapport le 17 novembre dernier ;
- 4) un suivi particulièrement attentif du Protocole de collaboration avec les écoles privées, signé en juillet 2013 mais entrant en force à la rentrée 2014-15. A noter que la concrétisation de ce Protocole s'est avérée hautement problématique, faute de normes d'application – notamment garantissant l'égalité de traitement pour un diplôme qui, au départ, avait été tacitement considéré comme identique à celui obtenu par les étudiants ayant passé par les épreuves d'admission FORENSEC standards ;
- 5) une diminution drastique du nombre de places de stages telles que prévues par le Règlement FORENSEC 2014 ;
- 6) une double rentrée FORENSEC 2015 : le 14 septembre puis le 9 novembre, avec des régimes de stages totalement différents et un « hiatus » concernant l'ancrage du Règlement voté le 30 septembre par l'Assemblée de l'IUFE, ensuite approuvé par le rectorat ;
- 7) Une instabilité du fonctionnement de la FORENSEC rendue chronique et due à tous les facteurs exposés ci-dessus et qui est à l'origine, notamment :
 - d'un volume d'oppositions d'étudiants nécessitant une grande masse de travail (d'où la nécessité de recruter une juriste à mi-temps).

Contexte suisse

Ces événements ont eu lieu dans un contexte suisse qui, lui aussi, influe sur l'IUFE.
En voici quelques exemples :

- Depuis juin 2015, la CDIP a tout pouvoir de se saisir d'un objet concernant la formation des enseignants en Suisse.
- La mise en œuvre des mesures transitoires inscrites dans le Règlement, dont il est question au point 6) de l'introduction ci-dessus, s'inscrit dans la transition vers l'application stricte, par l'IUFE comme par les hep suisses, de l'obligation des 120 crédits disciplinaires exigés par la CDIP pour la reconnaissance des enseignants du secondaire II. Cf *Instructions pour l'élaboration d'une reconnaissance de diplômes d'enseignements pour les écoles de maturité. Commission de la CDI pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement pour les écoles de maturité, 9 février 2015.* l'http://www.edudoc.ch/static/web/arbeiten/diplanerk/dak_mat_f.pdf
- La prise de position majoritaire en faveur du niveau C1 en langue (allemand / anglais) pour enseigner au primaire en Suisse marginalise les cantons qui maintiennent l'enseignement de deux langues dans cet ordre d'enseignement. Dans le débat sur l'enseignement des langues, les aspects de communication, jugés fondamentaux par les associations d'enseignants au niveau suisse, sont relativement peu traités au niveau gymnasial. Ce qui pose problème à certaines autorités politiques pour les conditions d'accès à la formation d'enseignant primaire.
- Les conceptions politiques du parcours idéal de formation d'un enseignant spécialisé ne correspondent pas vraiment aux réalités : par exemple, les enseignants primaires qui se forment dans un second temps en enseignement spécialisé sont loin d'être une majorité des étudiants en formation du type MESP.
- Grâce au CAHR (Conseil académique romand), la coordination au niveau intercantonal est très bien conduite. Pour rappel, cela permet aux Romands de se frayer une voie dans la complexité du paysage de l'enseignement et de l'éducation en Suisse, après les articles constitutionnels de 2006 (art. 61a et 64a Cst) qui instaurent une obligation de coopérer en matière de formation. Et ceci sur des modes multiples :
 - coopérations « horizontale » (intercantonale, sous forme d'une douzaine de concordats) et « verticale » (Confédération-cantons, notamment sous forme de *monitorage* de l'éducation)
 - pilotage commun de l'espace des hautes écoles par la Confédération et les cantons
 - intégration renforcée de la Confédération dans l'ensemble du système

Voici maintenant des rapports des différentes formations placées sous l'égide de l'IUFE.

Les quatre filières d'enseignement

Formation des enseignements du primaire (FEP) (100 diplômés en moyenne par année et 300 étudiants FEP)

La formation des enseignants primaires (FEP) est composée de deux titres successifs : Le Baccalauréat en sciences de l'éducation, orientation Enseignement primaire (délivré après trois ans d'études par la FPSE) et le Certificat complémentaire en enseignement aux degrés préscolaire et primaire (obtenu après une année de formation supplémentaire à l'IUFE). Le Comité de programme qui en charge des deux diplômes est représenté dans les instances des deux entités.

En 2014-2015, et comme le prévoit le partenariat entre l'Université et le DIP, une centaine d'étudiants (101) ont été admis au deuxième cycle de baccalauréat sur la base de la procédure d'admission : Une centaine d'autres (94) a obtenu le titre de certificat. À la rentrée 2015, le DIP a engagé 79 porteurs de ce titre.

À l'intérieur du programme, les conditions d'encadrement des étudiants ont fait l'objet d'une réflexion et d'une harmonisation entre les différents modules. Un groupe de travail a été créé pour faire évoluer le dispositif et le rendre plus cohérent et lisible à moyen terme. Un règlement interne des stages a été rédigé.

Vis-à-vis de l'extérieur, la FEP a d'abord reçu un préavis favorable à sa demande de renouvellement d'accréditation par la CDIP. Elle a préparé les réponses aux dix conditions formelles posées par la Commission de reconnaissance, et attendues pour le 31 octobre 2015. Les règlements d'études ont en particulier été modifiés pour introduire un travail de fin d'études de 7 crédits au certificat et un séminaire de préparation de 3 crédits au baccalauréat.

En parallèle, le Comité de programme a conduit les travaux relatifs à la motion parlementaire M02194 demandant de raccourcir les études d'un an. Dans le cadre du groupe de travail institué par le DIP (groupe réunissant l'employeur, l'université et les associations représentatives des enseignants et des étudiants), et en lien avec les instances et le personnel universitaire concernés (rectorat compris), il a formulé des propositions de renforcement du parcours de formation existant, en particulier dans le domaine des stages et de leur articulation avec le reste des études. Il a aussi étudié l'hypothèse d'un parcours réduit à trois ans, pour montrer ce qu'il impliquerait comme pertes de compétences pour l'école primaire et comme absence de gains financiers. Le rapport du groupe de travail présidé par Madame Paola Marchesini (DIP) est attendu pour décembre 2015.

À noter encore qu'en réponse à une demande du DIP, l'IUFE a mis en place un DAS pour la formation des enseignants primaires suppléants, réparti sur les années 2014-2015 et 2015-2016. 23 y sont inscrits et obtiendront un titre non reconnu dans toute la Suisse, mais suffisant pour être employé à Genève.

Formation des enseignements du secondaire (FORENSEC)

Données des admissions 2014 :

200 étudiants MASE

121 étudiants CCDIDA

40 étudiants CSD2

7 étudiants DAS

Pour la Formation des enseignants-e-s du secondaire, l'année 2014-2015 a d'abord été marquée par l'entrée en vigueur d'une sélection des étudiants en fonction des places de stages en responsabilité disponibles non plus en milieu de formation, une fois obtenu le Certificat complémentaire en didactique de la discipline (CCDIDA), mais en amont des deux années de ladite formation. La constitution de la double cohorte d'étudiants dans le cadre de la Maîtrise en enseignement secondaire (MASE) pour la rentrée 2014 a donc résulté, en cette période transitoire, d'un double processus de sélection, aussi bien pour l'entrée en première année que pour l'entrée en seconde année.

Cette modification des conditions d'admission des étudiants avait été rendue nécessaire par le nombre croissant de ceux d'entre eux qui, dans certaines disciplines, avaient obtenu le CCDIDA, mais demeuraient bloqués dans leur formation faute de pouvoir obtenir un stage en responsabilité.

Par ailleurs, il a été annoncé par la conseillère d'État, Madame Anne Emery-Torracinta, que le DIP entendait modifier la Loi sur l'instruction publique, afin que l'attribution des places de stages soit de la compétence du DIP – et non plus, seulement, la fixation du nombre de places de stage. Cette option est apparue dans un contexte de tensions autour de la sélection des étudiants, quand leur position dans les classements par disciplines, issue de la procédure d'admission prévue par la LIP, ne correspondait pas nécessairement aux choix d'engagement de certains directeurs d'établissement. Ceux-ci connaissent en effet souvent des étudiants en amont du processus de sélection et ont pu les apprécier pour leurs interventions dans des établissements scolaires. Les directeurs d'établissement ne sont pas toujours enclins à respecter le classement, du fait qu'ils confient des élèves dont ils ont la responsabilité à des « inconnus » en formation, au lieu de privilégier des personnes connues.

En outre, la Conseillère d'État a annoncé dès l'automne 2014 son intention de procéder à une refonte de la formation des enseignant-e-s du secondaire et elle a décidé de supprimer la rentrée 2015 pour les étudiants souhaitant commencer leur formation.

La rentrée 2015 s'est donc organisée autour de trois catégories d'étudiants :

- celles et ceux qui avaient été admis en début de formation en 2014 et qui avaient dès lors et en principe le droit de la poursuivre jusqu'à son terme ;
- celles et ceux qui, étant détenteurs du CCDIDA, ont participé à une nouvelle procédure d'admission en fonction de critères nouveaux, mettant notamment l'accent sur les recommandations des directions d'établissement, et des critères habituels comme l'examen des dossiers des étudiants et des entretiens ;

- des étudiants en formation pour une seconde discipline (Certificat CSD2) selon les modalités habituelles.

Au terme de la procédure d'admission 2015, le nombre de stages en responsabilité disponibles pour les 120 candidats s'est révélé bien inférieur à ce qui était nécessaire, et même nul dans quelques disciplines. De nombreux étudiants porteurs du CCDIDA sont donc restés bloqués, une fois de plus. Plus problématique encore, 16 étudiants (en français et en anglais) qui avaient été admis en 2014 dans le cadre de la procédure d'admission pour entrer en première année n'ont pas eu non plus de stages en responsabilité, alors que la garantie qu'ils en aient une leur avait été donnée.

Face à cette situation particulièrement difficile, le DIP et l'Université ont créé un groupe de travail qui a cherché et trouvé des solutions alternatives pour que plus d'une soixantaine de ces étudiants bloqués, dont les 16 de la première catégorie, puissent finalement entrer dans leur seconde phase de formation le 9 novembre 2015.

La situation susmentionnée, et en particulier l'absence de rentrée en formation de nouveaux étudiants en 2015, a créé beaucoup d'incertitudes parmi les collaborateurs de la Formation des enseignante-e-s du secondaire.

En ce qui concerne la reconnaissance de la Formation des enseignante-e-s du secondaire par la CDIP, celle-ci est en principe à bout touchant, et même annoncée sur son site officiel. Toutefois, des questions de détail sont encore à régler, ainsi qu'une demande de renforcement des stages en accompagnement. En outre, la CDIP a souhaité être informée des modalités de refonte annoncées par la conseillère d'État dans une lettre que celle-ci a adressée à l'AIU (Commission de l'Accord cantonal interuniversitaire).

Dans ce contexte, un groupe de travail DIP-Université a été constitué pour gérer à la fois les conditions de la rentrée 2015 (nouveaux critères pour l'évaluation des candidats, comme mentionné plus haut), les réponses à apporter aux demandes de la CDIP (dans un délai finalement accordé à fin 2015) et les modalités de cette refonte pour la rentrée 2016. Ce travail est encore en cours pour les deux derniers points.

Formation des enseignants spécialisés (MESP)

13 diplômés 2014 et 56 étudiants 2015

A la rentrée 2014, l'IUFE a accueilli 25 nouveaux étudiants et étudiantes dans la *Maîtrise universitaire en enseignement spécialisé (MESP)*, portant ainsi à 56 ceux et celles suivant la formation à divers degrés d'avancement variables durant l'année académique écoulée. Par ailleurs, l'institut a délivré 13 diplômes en enseignement spécialisé lors de la cérémonie de novembre 2014.

Transition entre l'ancien et nouveau plan d'études

Le nouveau plan d'études, entré en vigueur à la rentrée 2014, se caractérise par la réorganisation des stages et des unités de formation liées à chaque stage (dispositifs de didactiques des disciplines et séminaires d'analyse et régulation de l'activité professionnelle). La formation par la pratique, par la réflexion et la régulation de cette pratique, cumule maintenant 30 crédits sur les 120 de la MESP. Si l'année 2014-2015 a consisté à éprouver une première mise en œuvre de ce nouveau plan d'études, des ressources ont aussi dû être investies pour répondre simultanément aux exigences de l'ancien plan d'études encore en vigueur pour plus de 15 étudiants.

Evaluation systématique des UF de la MESP

Les cours, séminaires, dispositifs polyphoniques (dispositifs d'étude d'une situation de handicap à partir de différentes perspectives théoriques et professionnelles) et stages ont fait l'objet d'une évaluation systématique par les étudiants de la MESP (ADEVEN) au cours de l'année 2014-2015. Les résultats sont majoritairement très positifs, voire excellents pour les stages et les séminaires et cours directement en lien avec ces stages. Les étudiants rapportent aussi apprécier les cours thématiques travaillant les questions d'enseignement et d'apprentissage dans les contextes d'enseignement spécialisé et d'intégration (p. ex., Structures, parcours et transitions en enseignement spécialisé, Enseignement et apprentissages scolaires en institution, Processus d'apprentissage des élèves à besoins éducatifs particuliers, Apports didactiques pour l'enseignement spécialisé...). Les nuances concernent dans certaines UF la quantité de travail jugée trop importante (p. ex., concevoir, planifier, mettre en œuvre et réguler différentes séquences didactiques). La question du travail exigé par les UF du programme a d'ailleurs fait l'objet d'une enquête mandatée par le comité de programme et a donné lieu à des changements.

La mobilité des étudiants

Durant l'année écoulée, deux étudiantes de la MESP ont suivi un semestre au Québec, l'une à l'Université du Québec à Montréal, l'autre à l'Université de Montréal, hautes écoles avec lesquelles des contrats de collaboration et d'échanges ont été établis. L'IUFE a accueilli dans des cours de la MESP une étudiante de l'UQAM. Différents étudiants font aussi la demande de suivre un stage dans un autre canton, conduisant le comité de programme à modifier le règlement des stages dans ce sens : ainsi des stages ont été suivis dans les cantons non seulement romands (Valais, Vaud) mais aussi alémaniques (Berne impliquant une collaboration avec la filière en Schulicherheilpädagogik de la Pädagogische Hochschule Bern). Un dernier aspect de mobilité que l'on peut relever

concerne les étudiants en formation d'éducation précoce spécialisée, d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire qui suivent des cours spécifiques de la MESP.

Collaboration et formation des formateurs de terrain

Le réseau de formateurs et formatrices de terrain accueillant les stagiaires de la MESP est très diversifié et compte des professionnels exerçant dans les structures de l'école publique (classes spécialisées, centres médico-pédagogiques, soutien à l'intégration d'élèves en classe ordinaire) et des institutions privées subventionnées accréditées par l'état. Les journées d'étude communes (dispositifs de co-formation) ont été fortement fréquentées et appréciées durant l'année 2014-2015. En outre, le printemps 2015 a vu démarrer une recherche collaborative entre l'équipe de recherche « Pratiques professionnelles et apprentissages en contextes d'enseignement spécialisé » et les enseignants spécialisés chargés du soutien à l'intégration d'élèves déclarés à besoins éducatifs particuliers en classe ordinaire. Cette recherche vise à mieux comprendre la particularité des obstacles, des dilemmes et de l'activité professionnelle qu'implique cette fonction dans le contexte plus large de la politique en faveur de l'école inclusive ; si les connaissances dégagées servent au travail des formateurs de l'Université, elles contribuent aussi à réguler le travail des formateurs de terrain dans l'accompagnement des stagiaires et dans l'exercice du soutien à l'intégration des élèves en classe ordinaire.

Formation en direction d'Institutions de formation (FORDIF)

70 diplômés et 48 nouveaux participants.

Les formations continues universitaires (CAS, DAS) mises en place pour les cadres scolaires romands se déploient sur un calendrier civil. Elles durent 2 ans et débutent au mois de janvier de chaque année. L'année 2014-15 aura donc marqué la fin du CAS 13-14, celle du DAS 14-15 et le début du CAS 15-16. Cinq aspects peuvent être mis en avant dans le cadre de ce rapport d'activité.

Le premier porte sur la stabilisation de l'équipe de formateurs et formatrices qui participent aux activités de la FORDIF sur le site de Genève. Le Module INT (pour *Intégration*) a en charge l'accompagnement et l'évaluation (formative et certificative) des travaux transversaux. L'équipe s'appuie sur les expertises de formateurs reconnus : Stéphane Jacquemet (CE à 50% à la FPSE), Alain Girardin (Collaborateur scientifique à 40% à la FPSE) et Michel Alhadef Jones (ancien assistant de P. Dominicé, Directeur de l'institut de Formation Phronésis). Cette équipe a pu compter durant la période mentionnée sur l'appui de Deborah Dominguez (Assistante dans l'Equipe LForCaS), Myriam Radhouane (Assistante suppléante) et Silvia Sá (engagée depuis comme Assistante à 40% dans la même Equipe). La coordination est prise en charge par Frédéric Yvon (Professeur, SSED et responsable de l'Equipe de recherche Leadership en éducation et Formation des cadres scolaires - LForCaS).

Le deuxième aspect que l'on peut mentionner porte sur le flux des effectifs des participant-e-s :

- Ils étaient soixante à recevoir leur Certificat d'Etudes avancées (*Certificate of Advanced Studies*) en Administration et gestion d'institution de formation au bâtiment Géopolis de l'Université de Lausanne le vendredi 30 janvier 2015.
- Dix participant-e-s ont obtenu le Diplôme d'Etudes avancées en Gestion et direction d'institution de formation au printemps 2015.
- Quarante-huit nouveaux participant-e-s se sont inscrits pour l'édition 2015-16. Ils et elles ont suivi les premières journées du Module INT les 8 et 9 janvier 2015 et ont enchaîné avec le Module ODT (pour *Organisation du travail*)

Le troisième aspect concerne le dernier étage du parcours de formation qui se termine par le MAS en Direction et politique de l'éducation. Le plan d'études est prêt depuis 2013, mais la validation du Règlement d'Etudes a pris beaucoup plus de temps que prévu. En particulier, le document est resté bloqué durant 22 mois dans l'une des Hautes-Ecoles partenaires. A l'heure actuelle, il n'est toujours pas certain que la FORDIF puisse offrir ce Master of Advanced Studies à la rentrée 2016. Compte tenu des délais, elle a dû prendre en tout cas la décision de ne pas assurer son ouverture en octobre 2015 comme initialement prévu.

Le quatrième aspect est le travail entrepris par le Comité de Direction de la FORDIF pour moderniser son site. Les travaux ont commencé en octobre 2014 et le nouveau site devrait voir le jour à l'automne 2015.

Enfin, le Module INT en collaboration avec les responsables des autres modules et la Prof. Céline Bareil (HEC-Montréal) : une recherche sur les préoccupations des cadres scolaires dans un contexte de changement a été initiée en mai 2015. Les résultats de cette recherche permettront d'alimenter les contenus de formation du Module INT, notamment concernant la gestion du changement et le rôle des cadres intermédiaires, placée entre la Direction stratégique et le centre opérationnel.

Autres formations continues

La formation continue fait partie intégrante du mandat assigné à l'IUFE. Le règlement de l'Institut prévoit ainsi « l'organisation d'activités et de modules de formation continue et/ou de perfectionnement professionnel ».

La CiCOFC (la Commission interne de l'IUFE relative à la coordination des offres de formation continue) s'est réunie 6 fois en 2014-15. Pour rappel, sa composition est la suivante : Bernard Schneuwly, professeur, didactique du français (qui remplace Olivier Maulini depuis septembre 2014), co-coordonateur; Federica Rossi, chargée d'enseignement, didactique de l'italien, co-coordinatrice ; Joaquim Dolz, professeur, didactique des langues et formation des enseignants ; Chantal Erard, chargée d'enseignement, didactique de l'anglais ; Valérie Opériol, chargée d'enseignement, didactique de l'histoire ; Roland Emery, chargé d'enseignement, pratiques professionnelles et apprentissage en contexte d'enseignement spécialisé ; Walther Tessaro, chargé d'enseignement, évaluation et régulation des apprentissages ; Jean-Marc Tosi, chargé d'enseignement, dossier de développement professionnel ; François Lombard, chargé d'enseignement, didactique de la biologie. Invitées permanentes : Susanne De Jonckheere (Service de la formation continue UniGe) ; Sonia Buehler (Administratrice de l'IUFE). Secrétaire de la commission : Mara Cianciulli (IUFE). Bernard Schneuwly et Federica Rossi, coordinateurs, siègent par ailleurs, en tant qu'invités permanents, dans les commissions paritaires (COFOEP, COFOCO et COFOPO), ainsi que dans les commissions romandes et suisses de la formation continue des enseignants.

Les séances des commissions paritaires se tiennent au DIP : pour le secondaire I, la COFOCO se réunit environ 15 fois par année, parfois pour une demi-journée, pour un total d'environ 45 heures de séance ; pour le secondaire II, la COFOCO se réunit 6 fois, pour un total d'environ 15 heures de séance. Une partie des séances (mars-avril-mai) est dédiée à l'analyse des offres en vue de la préparation du catalogue de l'année suivante.

Une diversité d'offres

La CiCOFC est responsable de la coordination des offres. L'administration de l'IUFE et le secrétariat de la formation continue envoient l'appel d'offre, puis acheminent les propositions en direction des COFOCO et COFOPO par l'intermédiaire des services du DIP. En vue de la préparation du catalogue, l'IUFE formule chaque année des offres de formation à partir des propositions individuelles des équipes et des formateurs. Pour l'année 2014-2015, l'IUFE a contribué avec environ 15 offres au catalogue de l'enseignement secondaire I et avec 15 offres au le catalogue de l'enseignement secondaire II.

En collaboration avec les coordinatrices du secondaire I et II, un calendrier d'offres a été discuté et élaboré en 2013-14 (voir document en annexe. Le document se réfère au PO). Pour le CO, il y a un calendrier similaire, mais anticipé de 2 semaines environ. Selon ce calendrier, l'appel d'offre a été diffusé en décembre 2014 (séparément, mais de manière concertée, avec l'enseignement primaire et spécialisé). Une différence entre **offres spontanées et provoquées** est explicitée. Il est possible de combiner des offres de formation « spontanées » (à l'initiative des formateurs) et des offres « provoquées » (à la demande du DIP et/ou de l'IUFE). Le document établit que *les offres spontanées* doivent

être formulées au plus tard pour le 31 janvier 2015 (secondaire I) et début mars 2015 (secondaire II). Les commissions paritaires COFOCO et COFOPO ont en effet un calendrier d'analyse des offres différent et l'IUFE a essayé de répondre à cette diversité.

Une fois la liste définitive entérinée, les cours sont proposés aux enseignants, qui s'y inscrivent ou non, librement. Les cours manquant d'inscriptions (moins de 10, en général) ne sont pas ouverts, et les formateurs de l'IUFE concernés en sont informés. L'IUFE dispose désormais d'une page internet recensant toutes les offres et les procédures : <http://www.unige.ch/iufe/enseignements/formations/formationcontinue.html>

Les équipes et les formateurs de l'IUFE sont aussi sollicités pour des formations à l'intention des établissements, dont le détail est ensuite négocié au cas par cas. Lorsqu'un accord est trouvé entre un établissement et un-des formateur-s, la direction de l'école saisit le service compétent du DIP, qui établit un contrat de prestation avec l'administration de l'IUFE. Ce contrat est ensuite signé par le-s formateur-s.

Offres provoquées:

Pendant l'année 2013-14, les commissions paritaires avaient demandé :

- la création d'une session de formation continue portant sur le soutien pédagogique et les méthodes de travail à l'usage des enseignants du secondaire. A cet effet, un autre groupe de travail, composé de représentants des directions et de formateurs IUFE, a réfléchi à cette formation. La coordinatrice a suivi la mise en place de cette formation, qui s'est déroulée entre octobre 2014 et mai 2015.
- la création d'une session de formation continue adressée aux RFDDir (Référants de formation auprès de la direction d'établissement). A cet effet, un autre groupe de travail, lui aussi composé de représentants des directions et de formateurs IUFE, a réfléchi à cette formation. La coordinatrice et le responsable des stages Simon Toulou ont suivi la mise en place de cette formation, qui s'est déroulée entre août 2014 et janvier 2015. Une évaluation de cette formation, sur la base d'un questionnaire anonyme, a été préparée par Federica Rossi et mise à disposition de la direction de l'IUFE, des formateurs, des participants au groupe de travail, du service FC du DIP et des deux directeurs ayant participé à la mise en place de cette formation

Pendant l'année 2013-14, deux établissements du secondaire II avaient également demandé une formation sur la problématique et le suivi des travaux de maturité (Collège Rousseau et ECG Jean Piaget). A cet effet, un autre groupe de travail, lui aussi composé de représentants des directions (doyens) et des formateurs IUFE, a réfléchi à cette formation (environ 20 heures de travail de préparation et 5 séances à cet effet). La coordinatrice Federica Rossi et la formatrice Laetitia Progin ont suivi la mise en place de ces formations. La formation pour le Collège Rousseau s'est déroulée en septembre 2014 (une demi-journée) ; la formation pour l'ECG Jean Piaget, de plus grande ampleur et comportant aussi le travail en équipe avec des enseignants et doyens de l'ECG, a finalement été proposée par les directions des trois ECG genevois à tous les enseignants concernés, comme *Journée d'étude* obligatoire (février 2015. La décision de rendre la formation obligatoire, n'a pas manqué de soulever quelque critique, notamment de la part des syndicats des enseignants). Trois formateurs de l'IUFE ont été concernés (Laetitia Progin, Walther Tessaro et Federica Rossi). Une partie de la formation sur les grilles

d'évaluation des travaux de maturité (formateur Walther Tessaro) a été particulièrement appréciée.

La CiCOFC juge extrêmement important le travail d'analyse des besoins de formation continue, et considère que ce travail doit être mené entre autre par l'IUFE en collaboration avec tous les partenaires.

La CiCOFC a réfléchi pendant l'année 2014-15 aux potentialités de la formation continue et à ses différents aléas. La CiCOFC vise la création d'un projet de programme de formation continue stabilisé, qui tienne à la fois compte des besoins exprimés par le terrain et des ressources disponibles pour y répondre. Ce projet est basé sur les considérants suivants
1. Clarification d'une double temporalité : positionnement à court terme en interne et à l'externe ; projet à moyen/long terme. 2. Logique de cohérence-stabilité de l'offre, dans une optique de consultation et de négociation. 3. Synthèse et mise à l'étude des demandes et des offres des années précédentes, dans l'optique de dégager des « champs de formation ».

Depuis le printemps 2015, la commission a réfléchi à un règlement pour une nouvelle commission interne à l'IUFE, chargée de penser la formation continue, en interaction étroite notamment avec le Groupe de coordination et la COFOPO, COFOCO, COFOEP et ses responsables. Cette commission (COFCO) sera responsable de l'ensemble de la formation continue de l'IUFE, certifiante et qualifiante. Elle sera nommée par le Comité de direction de l'IUFE et se réunira au moins quatre fois par an. La COFCO proposera un comité de programme unique pour tous les diplômes *certifiants* ; elle sera représentée dans les différentes instances ayant à faire avec la formation continue et rendra compte au groupe de coordination de ses travaux.

Annexe: Proposition de calendrier de production de l'offre pour le PO (DIP-IUFE)

Octobre année N : vérification des offres ouvertes et pas ouvertes (analyse des raisons éventuelles, discussion sur la reconduction de certaines offres). Cette phase peut demander un entretien entre les coordinatrices et un passage éventuel en COFOPO.

Décembre-janvier (début février) : coordination DIP-IUFE (commission COFOPO et échange entre les coordinatrices) pour identification des besoins de FC pour l'année N+1. Discussion autour d'offres "provoquées".

Mi-décembre (avant les vacances de Noël): appel d'offres aux enseignants de la FORENSEC (offres *spontanées* et éventuelles offres *provoquées* dont le besoin a déjà émergé)

Janvier - début février : Eventuelle création d'un ou deux groupes de travail pour répondre à une demande de formation catalogue plus importante (voir l'offre "Aide à l'apprentissage"). Ces offres pourraient faire partie de l'offre de l'année N+ 1, selon le temps que le groupe de travail aura à disposition.

Mi-février (environ) : récolte des offres spontanées et provoquées, exception faite pour les offres qui ont demandé la création d'un groupe de travail (voir mois d'avril)

Mars-avril : Première confirmation et/ou première révision éventuelle: les offres seront discutées en COFOPO le moment venu (en principe au mois de mai, avec l'ensemble des offres), mais des échanges éventuels entre le/la formateur/trice et le service FC du DIP sont possibles auparavant, pour mieux définir les objectifs et le contenu

Avril (3^{ème} semaine environ) : les éventuels groupes de travail déposent aussi leurs propositions. Si le groupe de travail n'a pas eu le temps nécessaire, le délai est prolongé

Début juin année : Dernière séance COFOPO. Clôture de l'offre. Rédaction définitive, y compris les dates des interventions.

7 novembre 2015

Isabelle MILI

Liste des acronymes

ACERSE :	Association des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche de la SSED
ADEFEP :	Association des étudiants en formation dans l'enseignement primaire
CAHR :	Conseil académique des hautes écoles pour la formation romande
CAS :	Certificate Advanced Studies
CCDIDA :	Certificat Complémentaire en Didactique de la Discipline et en sciences de l'éducation (CCDIDA)
CCEP :	Certificat complémentaire en enseignement primaire
CDHEP :	Conférence des Directeurs des Hautes Ecoles pédagogiques ou institutions assimilées
CDIP :	la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CIIP :	Conférence intercantonale de l'instruction publique des cantons de la Suisse romande et du Tessin
COHEP :	Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques
CRUS :	Conférence des recteurs des universités suisses
DAS :	Diploma advanced studies
EDAC :	Enseignant d'accueil
FEP :	Formation des enseignants du primaire
FORDIF :	Formation des directeurs d'instituts de formation
FORENSEC :	Formation des enseignants du secondaire
IUFE :	Institut Universitaire de formation des enseignants
MAS :	Master advanced studies
MASE :	Master of Arts in Secondary Education
MEES :	Mouvement des étudiants en enseignement secondaire
MER :	Maître d'enseignement et de recherche
MESP :	Maîtrise en enseignement spécialisé
MITIC:	Médias, images et technologies de l'information et de la communication
SSED :	Section des sciences de l'Education